



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 103627

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'utilisation d'armes spéciales par l'armée israélienne, dans le cadre du récent conflit libanais. En effet, différents témoignages, notamment de médecins hospitaliers, sembleraient montrer des formes non connues de brûlures cliniques et d'atteintes dermatologiques nouvelles suite à des bombardements. Le gouvernement libanais a émis une protestation officielle et une demande d'enquête internationale pour connaître le véritable contenu de ces armes. Ces informations sont inquiétantes et gênantes, car elles laisseraient sous-entendre qu'un État pourtant démocratique comme Israël ne respecterait pas certaines conventions sur les armes chimiques, ce qui porterait durablement atteinte à l'image internationale de l'État hébreu. Si, par contre, ces allégations s'avéraient mensongères, il serait nécessaire de rétablir la vérité au plus vite, pour éviter un préjudice trop important pour la position israélienne. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position française sur ce délicat dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103627

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9470